



5 mai 2004

Le GAT, groupe activiste trans, dénonce l'attitude du ministère de la justice, qui vient d'afficher sa transphobie et sa solidarité avec la politique psycho-carcérale d'un autre âge réservée en France aux personnes trans (transsexuelLEs et transgenres).

En effet, ce ministre vient d'annoncer à des représentants associatifs LGBT **qu'il n'inclura pas la notion d'identité de genre** dans le dispositif de loi qui sera bientôt proposé au parlement pour les propos homophobes. D'ailleurs, les propos sexistes passent également à la trappe des discriminations telles qu'elles sont envisagées dans Hétéro-land.

Pour le GAT, ce n'est qu'une demi surprise, car lors de la remise du rapport Stasi, les trans avaient déjà été volontairement mis à l'écart.

Ne pas avoir de textes protégeant les trans encourage toutes les discriminations transphobes et entraîne l'impunité des responsables. Nous rappelons que certains actes dont sont victimes les trans, (et aussi les femmes, les lesbiennes et les gays), seraient qualifiés d'actes de tortures s'ils étaient fait par des représentants de l'Etat. « *Certes, ces actes sont commis par des personnes privées, mais la responsabilité des autorités n'en est pas moins engagée : elles peuvent en effet, aux termes des engagements internationaux en matière de droits humains, avoir à répondre de ces violations si celles-ci persistent en étant facilitées par leur complicité, leur consentement ou leur manquement à l'obligation de diligence.* » (Amnesty International, (2001), *Identité sexuelle et persécutions*, Les éditions francophones d'Amnesty International, p. 13.)

Que signifie cette transphobie institutionnelle, gouvernementale, politique et médicale ?

Une chose fondamentale : pour les pseudos spécialistes des questions trans, pour les administrations qui gèrent la sécurité sociale, il ne saurait être question de traiter différemment des personnes qui relèvent de la CLASSIFICATION PSYCHIATRIQUE ; elles ne peuvent donc pas être considérées comme des citoyenNEs et bénéficier des mêmes dispositions que les personnes dites "normales".

Grâce à l'exclusion des trans du bénéfice des textes qui seront soumis au parlement, les « médecins de la maltraitance théorique » peuvent tranquillement continuer à « torturer » les trans par des psychothérapies sous contrainte, une forme de soumission à un esclavage moderne, doublée d'une maltraitance chirurgicale aux conséquences parfois lourdes en termes de handicaps.

Qu'on ne se trompe pas : tant que les associations LGBT et en particulier les associations trans ne feront pas de la DEPSYCHIATRISATION des trans *un préalable non négociable*, il ne sera pas envisageable de gagner la lutte contre la transphobie ni de faire des trans des citoyens à part entière. Pour le gouvernement, pour les « psychiatres des protocoles », on ne discrimine pas des malades mentaux, on les soigne sans avoir de comptes à rendre à personne !

Cette exclusion des trans des textes qui vont être soumis aux parlementaires va avoir de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des trans. Il est en effet à prévoir que certainEs, confortés dans leurs opinions transphobes par cette exclusion explicite des trans du bénéfice des futures dispositions législatives au motif non avoué qu'ils sont considérés comme des malades mentaux, se croient autorisés à les exclure de la vie sociale et économique.

Le GAT rappelle ses revendications fondamentales :

1- La déclassification du transsexualisme de la nosographie psychiatrique au même titre que l'homosexualité a été retirée par décision politique ; la transsexualité, compte tenu de la méconnaissance du corps médical après des dizaines d'années de "recherches", doit être sortie du diagnostic psychiatrique préalable. La dépsychiatisation implique une aide à l'AUTODIAGNOSTIC, **conformément à la résolution du parlement européen du 12 septembre 1989.**

2- L'abrogation ou la révision du protocole pour que les équipes médicales se réfèrent à un protocole adapté à chaque individu et non plus sur l'entité transsexuelle.

3- Le libre choix du médecin (et le respect de l'**omnivalence** des diplômes) par un principe affirmé de l'aide à l'AUTODIAGNOSTIC. Et non plus la toute puissance médicale d'une équipe officielle auto-proclamée spécialiste qui se ferait gardienne de notre identité/corps.

4- Une adaptation des dispositifs juridiques et administratifs dans la période transitoire ne nous condamnant ainsi plus à la clandestinité. Le changement d'état civil avec ou sans opération.

5- Une prise en charge par la sécurité sociale du parcours hormono-chirurgical qui soit uniforme sur tout le territoire et assurerait une égalité entre trans de tous niveaux socio-économiques.

Paris, le 5 mai 2004

contact : gataction@netcourrier.com